J'♥ BLICOURT

BULLETIN MUNICIPAL

2021

Sommaire

- Le Mot du Maire
- Extraits de compte-rendu des séances de Conseil Municipal
- Infos pratiques
- Rétrospective en images

Bonne lecture. . .

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Une fois n'est pas coutume, cette année a encore été marquée par la présence de la pandémie liée au Covid-19. De nombreuses manifestations ont du être annulées et sachez que nous le regrettons vivement.

Au moment où nous bouclons cette édition, nous projetons de vous donner rendez-vous le vendredi 28 janvier à 18 heures pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

En espérant pouvoir tourner rapidement la page de cette histoire, c'est avec plaisir que le Conseil Municipal et moi-même vous offrons ce stylo pour écrire un nouveau chapitre plus joyeux.

Nous vous présentons d'ores-et-déjà nos vœux les plus chaleureux.

Que 2022 apporte santé et bonheur

à toute votre famille et à vos proches !

Extraits de compte-rendu du Conseil Municipal

09 avril 2021 à 19h00

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se lever afin de respecter une minute de silence en l'honneur de M. Olivier DASSAULT, député de notre circonscription disparu début mars.

City Stade

M. Pascal FOUACHE ancien conseiller municipal à l'origine du projet du City Stade est invité à le présenter aux nouveaux conseillers. Après discussion, il est décidé de réactualiser les devis pour la prochaine séance.

Vote Compte Gestion et Compte Administratif

À l'**unanimité**, après en avoir délibéré**,** les Membres du Conseil approuvent le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par les trésoriers de Beauvais Municipale. Après avoir pris connaissance du **C**ompte **A**dministratif de l'exercice **2020** dressé par M. Gérard DEFRANCE, Maire, et sous la présidence de M. Roland BRUET, doyen d'âge, le Conseil Municipal **VOTE** à l'**unanimité** ce compte se résumant ainsi :

Section d'investissement

Recettes	72 148.85 €
Dépenses	66 293.12 €
Soit Résultat exercice 2020 (R-D)	5 855.73 €
Excédent 2019	76 748.11€
Résultat Investissement 2020	82 603.84 €

Section de fonctionnement

Recettes	267 912.93 €
Dépenses	253 703.92 €
Soit Résultat exercice 2020	14 209.01 €
Excédent 2019	242 986.13 €
Résultat Fonct. 2020	257 195.14 €

Taxes communales 2021

A compter de 2021, le taux départemental de la Taxe d'habitation est ajouté au taux communal de la Taxe Foncière sans que cela n'ait d'incidence sur le montant qui sera restitué aux communes. Le taux de la taxe d'habitation n'a plus lieu d'être voté en commune. Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, les Conseillers Municipaux **DECIDENT** de ne pas modifier les taux appliqués en 2020, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 33.54%
  (Comprenant le taux départemental 2020 : 24.54%)
- Taxe foncière (non bâti) : 30.88 %
- Contribution Foncière Entreprises : 12.81 %

Subventions 2021

Après avoir pris connaissance des demandes de subvention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

1. **d'allouer** une subvention aux associations ci-après **:**

Association Aide et Soins à Domicile pers. Agées	76.00 €
Association la Ligue contre le cancer	35.00 €
Association des Paralysés de France	35.00 €
Association « Perce neige »	35.00 €
Association des Sclérosés en plaques	35.00 €
Association « Jardins de Crèvecoeur »	35.00 €
Association ARC Grandvilliers	35.00 €
Association de Gérontologie de Mars. en Bvsis	100.00 €

2. **d'attribuer** la somme de **2 500.00 €** au Centre Communal d'Action Sociale.
3. **d'attribuer** la somme de **1 000.00 €** au Comité des Fêtes.
4. **d'inscrire** ces sommes au Budget Primitif de l'exercice 2021

Indemnités de gardiennage

Considérant que le gardiennage de l'Eglise de Blicourt est effectué par une personne extérieure à la Commune, Vu le montant plafond de l'indemnité de gardiennage de l'église en 2020, soit 120.97€. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **DECIDE de verser** 130€ au titre de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour 2021, **CHARGE** le Maire de mettre en œuvre la décision et de mandater la somme correspondante, **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Gravillonnage 2021

Le Conseil Municipal

- **DECIDE** de programmer des travaux de gravillonnage :
  - « Rue d'Achy » pour un montant estimatif de 27 602.08€ H.T.
  - « Route de Luchy » pour un montant estimatif de 2 076.68€ H.T.
  - « Rue du Cimetière » pour un montant estimatif de 1 131.27€ H.T.
- **AUTORISE** M. Gérard DEFRANCE, Maire, à signer les devis estimatifs, la convention s'y rapportant ou tout autre document concernant ces travaux de gravillonnage,
- **DIT** que les montants correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2021.

Défibrillateurs

Monsieur le Maire informe que la CCPV propose un nouveau groupement de commandes pour des défibrillateurs Automatisés Externe. (DAE) La commune ayant déjà participé à cette mutualisation en 2020 pour l'installation de 2 DAE (un pour la mairie et un pour la salle des fêtes) ne souhaite pas se rattacher à la convention 2021.

Prix et qualité de l'eau / Défiscalisation Hydrants

Le Maire signale qu'un rapport détaillé est consultable en mairie par tous les administrés de la commune. Le Conseil Municipal s'estime informé de la gestion 2020 du SIEAB et décide de prolonger son adhésion à la défiscalisation des hydrants.

Convention SPA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de renouveler pour 5 ans, la convention de fourrière animale avec la SPA d'Esseuillet et de l'Oise
- de retenir l'option A+ dont le tarif est de 0,540 € par habitant soit la somme de 188.46 € pour 2021.
- De bénéficier des seuls services de la SPA en ce qui concerne la stérilisation des chats errants dans la mesure où ceux-ci font partie intégrante de la convention.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Affectation de Résultat

Après avoir examiné le compte administratif, et constatant que celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement de **257 195.14 €**, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	14 209.01 €
Résultat antérieur reporté	242 986.13 €
Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	**257 195.14 €**

Résultat d'investissement

Solde d'exécution	82 603.84 €
Restes à réaliser	/

AFFECTATION :

Report en investissement R 001	82 603.84 €
Report en fonctionnement R 002	257 195.14 €

Vote du Budget Primitif 2021

Le Budget Primitif de l'exercice 2021, présenté par M. DEFRANCE Gérard, Maire, se résume ainsi :

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Recettes et Dépenses	150 048.12 €	Recettes et Dépenses	500 000.00 €
TOTAL DU BUDGET	**650 048.12 €**		

A l'**unanimité,** les Conseillers Municipaux **ADOPTENT** le Budget Primitif de l'exercice 2021.

Délibération listant les prélèvements automatiques

Afin d'actualiser les données détenues par la Trésorerie et de se mettre en conformité avec l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, il convient de lister les dépenses récurrentes bénéficiant du paiement sans ordonnancement préalable. Il s'agit des prélèvements automatiques concernant :

- La fourniture d'énergie : depuis le 1er janvier 2021, ENGIE est le fournisseur d'électricité pour tous les contrats de la commune (Mairie, Ecole, Bâtiment communal, Salle multifonction, Eglise et Eclairage Public)
- Les Taxes Foncières
- Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

A l'**unanimité,** le Conseil Municipal **AUTORISE** le prélèvement automatique pour les dépenses susmentionnées, **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à chaque budget primitif.

Adhésion de la Com de Com Thelloise au SE60

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

Lignes Directrices de Gestion

Les lignes directrices de gestion ont été introduites par la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 par l'article 33-5. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil RH ont quant à elle été précisées par le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019. C'est l'une des innovations de la loi de transformation de la Fonction Publique qui consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion. Une trame a été élaborée et sera transmise au Comité Technique du Centre de Gestion pour avis.

Questions diverses

1) Monsieur le Maire informe le Conseil que la subvention du Conseil Départemental a été acceptée pour le sol de la classe, en revanche, l'étude de celle concernant les travaux de l'impasse du Cul de Sac a été reportée à fin mai. Contact sera pris avec l'entreprise COUTARD afin que les travaux de l'école soient terminés pour la rentrée de septembre 2021.

2) Un état des lieux des panneaux d'entrée de village à modifier sera fait prochainement.

3) Il est signalé que certains automobilistes n'adaptent pas leur conduite en prenant la rue des Boudins notamment pour une autoroute. Une discussion est entamée sur la mise en place d'un STOP avant l'entrée dans le lotissement mais il semblerait que même celui en venant de Haute-Epine ne soit pas forcément toujours respecté.

4) L'hypothèse de la création de trottoirs rue de Pisseleu et rue d'Oudeuil est soumise par un conseiller. Dans la mesure où les voies ne sont pas suffisamment larges et dans un souci d'égalité avec l'ensemble du territoire, ce sujet n'est pas retenu.

5) La réparation de la table de ping-pong sera tentée par M. GUERBOIS en implantant une nouvelle plaque de béton qui remplacera le filet.

La séance est levée à 21h25.

10 septembre 2021 à 19h00

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Jonathan BUREAUX, agent communal remplaçant Monsieur José DELABY depuis le 06 septembre 2021 est invité à se présenter. Le conseil municipal lui souhaite la bienvenue.

Abrogation délibération 2020-59

Suite au courrier provenant du bureau du Contrôle de Légalité de la Préfecture, le conseil Municipal se voit contraint d'abroger la délibération relative à la prise en charge des frais de vidange enregistrée sous le n°2020-59 et datant de la réunion du 18 décembre 2020.

Contrat assurance statutaire

Les collectivités territoriales doivent supporter le paiement des prestations en cas d'accident de service, de maladie, de maternité/paternité et de décès de leurs agents. La commune peut décider d'être son propre assureur. Néanmoins, compte-tenu de l'importance des risques financiers encourus, il apparait opportun de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.
Le Centre de Gestion de l'Oise a lancé une consultation sous la forme d'un marché d'appel d'offre ouvert, ce qui, de par le nombre de fonctionnaires concernés, est de nature à améliorer les propositions financières et les garanties proposées. La collectivité a décidé de rejoindre cette procédure de consultation et a donné mandat au CDG. Le marché a été attribué à la compagnie SHAM/SHAM VIE par l'intermédiaire de SOFAXIS pour une durée **de 4 ans et 6 mois avec effet au 1er juillet 2021**.

Rapport d'activités 2020 SE60

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat PREND ACTE du rapport d'activités 2020 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Statuts CCPV

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Picardie Verte du 14 juin 2021, le Conseil municipal, après en avoir délibéré APPROUVE la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Rapports d'activités 2020 : CCPV et Trinoval

Un rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés, concernant l'année 2020, est présenté aux Conseillers. Après avoir pris connaissance de ce document, le Conseil Municipal se déclare informé du coût de la collecte et de traitement des déchets.

Antenne : revalorisation du bail

Vu la proposition de reprise de la société VALOCIME, Vu la proposition de revalorisation de la société ATC France actuellement locataire de la parcelle sur laquelle est située le pylône qui héberge les opérateurs de téléphonie mobile, Considérant que cette dernière propose :
- l'augmentation de loyer à compter du 1er janvier 2022,
- une indexation fixe plus favorable,
- la diminution de la durée du contrat à 12 ans (au lieu de 15 ans)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain CH.COM DES FRIONS éditée par ATC France.

Parc éolien « Moulin Malinot »

L'enquête publique concernant le projet de création du parc éolien "Moulin Malinot", initialement prévue du 17 mai au 17 juin 2021, est reportée du 6 septembre au 7 octobre 2021.
Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce nouveau parc prévu sur les communes de Rotangy, Viefvillers, Auchy-la-Montagne et Francastel. A la majorité, le conseil municipal se dit contre l'implantation du parc « Moulin Malinot ».

DM1

Pour permettre le règlement des travaux supplémentaires pour la réfection du sol de la classe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de modifier le Budget Primitif de l'exercice 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

615221 / 011	- 2 380.80 €
023 Virement vers investissement	+ 2 380.80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

021 Virement de fonctionnement	+ 2 380.80 €
21311/21D	+ 2 380.80 €

Questions diverses :

1) Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Annie COULOMBEL a pris sa retraite pour le SIRS mais continuera de s'occuper de l'entretien de la mairie et de la salle multifonction.
2) Il a été décidé d'acheter et d'installer un banc devant la salle des fêtes, et, une commande de guirlandes sera passée pour enrichir les décorations de Noël.
3) Suite à la dernière réunion, ce sont finalement 2 panneaux STOP qui ont été commandés pour ralentir la vitesse rue des Boudins. (ils seront installés dans chaque sens dès réception)

4) L'hypothèse d'un tracé peint sur la route (en zigzag, comme dans certaines rues de Beauvais) est soumise par un conseiller pour permettre aux piétons de déambuler avec un peu plus de sécurité.
5) Il est demandé d'installer un séparateur entre les urinoirs de l'école pour respecter l'intimité de chacun.
6) Lors de la dernière réunion du SIRS (Syndicat scolaire) l'éventuelle création d'un regroupement scolaire a été évoquée mais n'a pas fait l'unanimité.

7) Le projet « City Stade » sera inscrit au budget 2022.
8) Un apiculteur de Blicourt va récupérer des abeilles ayant trouvé refuge chez une administrée.
9) L'électricien n'étant toujours pas intervenu, il sera rappelé pour le changement des ampoules au niveau de l'abri de car de Régnonval avant le changement d'heures.
10) Les branches empiétant sur la chaussée rue de Luchy seront coupées par l'agriculteur exploitant les terres.
11) Un conseiller s'interroge sur l'obligation d'utilisation des ceintures par les enfants dans le car scolaire. Une réponse affirmative lui est donnée.
12) La Ligue contre le Cancer, les Jardins de Crèvecoeur, L'association des Sclérosés en plaque, et L'association Perce Neige remercient le conseil pour la subvention qui leur a été accordée.
13) Une demande de permis a été déposée pour le terrain à la sortie de Blicourt vers Pisseleu. On ne sait pas encore quel en sera le retour puisqu'il semblerait qu'il s'agisse d'une « double ligne ».
14) L'appel d'offres pour les travaux de l'impasse du Cul de Sac se termine le 21 septembre à midi.

La séance est levée à 20h45.

8 octobre 2021 à 19h00

Choix de l'entreprise pour les travaux de l'impasse du cul de sac et du parking de l'église

M. le Maire informe que suite à l'accord de subvention, un marché sera passé pour la réalisation des prestations. Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 30 août 2021. La date limite de réception des candidatures était fixée au 21 septembre 2021 à midi sur la plateforme de dématérialisation « marchés on line ». Le montant estimatif arrondi des travaux s'élevait à 65 300 € HT.
Six entreprises ont déposé une offre recevable :

DEGAUCHY	47 140.40 € HT
SPC	49 200.00 € HT
COLAS	49 400.00 € HT
PELLE TP	49 998.00 € HT
EIFFAGE	51 271.65 € HT
OISE TP	54 419.64 € HT

Les candidatures ont été jugées selon les offres, les moyens matériels et humains, les délais, la méthodologie ou encore le respect de l'environnement. Après étude, l'Entreprise **SPC** arrive en première position. M. le Maire propose d'attribuer le marché à cette entreprise**.** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :
1°) de retenir l'Entreprise SPC pour un montant de 49 200.00€ HT,
2°) d'autoriser M. Gérard DEFRANCE, Maire, à signer toutes les pièces afférentes au dossier du marché,
3°) dit que les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2021.

City Stade

Le projet de CITY STADE étant à l'étude depuis l'ancienne mandature, de nouvelles offres ont été portées à la connaissance du conseil municipal. Vu les différentes propositions, et considérant les offres soumises,
Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de retenir le projet du GROUPE SAE pour un montant de 76 916€ HT ;
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de l'Oise; du Conseil Régional (FEDER, LEADER, PRADET…) ; de l'Etat (DETR/DSIL) ; et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte ;
- **SE DECLARE** informé qu'au minimum 20% du montant global des travaux resteront à sa charge ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Parc éolien « Bois Gallets »

L'enquête publique concernant le projet de création du parc éolien « Bois Gallets » est prévue du 9 octobre au 13 novembre 2021. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce nouveau parc prévu sur les communes de Rothois et Prévillers.
A la majorité, le conseil municipal se dit contre l'implantation du parc « Bois Gallets ».

Rapports d'activités 2020 CCPV

Il est présenté aux Conseillers Municipaux le bilan d'activités de l'année 2020 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare informé des activités effectuées pendant l'année 2020 par la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Organisation du temps de travail

Afin de se mettre en conformité avec l'obligation des 1 607 heures de travail annuel, un projet de délibération est transmis au Comité Technique pour avis (même si cela est déjà appliqué).

Questions diverses :

1) Monsieur le Maire informe le Conseil que la CCPV organise des formations « défibrillateurs ». Un conseiller souhaite s'inscrire sur la liste des participants.
2) Suite à une offre commerciale intéressante, le conseil valide, à la majorité, l'achat de stylos qui seront distribués à chaque foyer en même temps que le bulletin municipal.
3) En 2022 auront lieu les élections présidentielles (10 et 24 avril) ainsi que les élections législatives (12 et 19 juin). Une réunion de la commission électorale est prévue afin de radier les électeurs qui ne sont plus domiciliés dans la commune. Ceci évitera de rééditer des cartes inutilement puisqu'une nouvelle refonte des listes électorales est prévue.

4) Les panneaux commandés sont enfin arrivés la veille et déjà installés à Régnonval.

5) Il est demandé de procéder à l'achat d'une perche pour le taille-haie de l'agent communal.
6) Quatre nouvelles illuminations ont été commandées.
7) Les néons de la salle de classe seront changés par des réglettes LED suite à un court-circuit.

La séance est levée à 21h00.

5 novembre 2021 à 19h00

City Stade

Il est présenté aux Conseillers Municipaux la nouvelle proposition de l'entreprise SAE. Celle-ci inclut, sans augmentation de tarifs, la fourniture et la pose :
- de 2 mini buts brésiliens latéraux
- de 2 panneaux de basket latéraux,
- de 2 bancs debout,
- de 2 bancs assis,
- d'une poubelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- se déclare informé,
- valide le nouveau devis de l'entreprise SAE pour un montant Hors Taxes de 76 916.00€.
- autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DM2

Pour permettre le règlement des illuminations supplémentaires commandées pour les fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de modifier le Budget Primitif de l'exercice 2021 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

D2128 Agencement et aménagement	- 605.11 €
D21578 Matériel et Outillage	+ 605.11 €

Remboursement carburant

Vu le besoin urgent de carburant pour le matériel de la commune,
Vu la fermeture de la guérite de la station essence de Crèvecœur-le-Grand,
Considérant que Monsieur le Maire a du régler ces frais par ses propres deniers (règlement par carte bancaire),
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le remboursement de l'achat de carburant (65.08€) à Monsieur le Maire.

Demande de subvention signalisation routière

Suite à la demande de la Direction des Services de Transport Interurbains et scolaires, les travaux de mise en conformité et de sécurisation des différents arrêts de car de la commune ont été effectués.

A présent, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à remplir et signer la demande de subvention « Aide à la signalisation et à la mise en sécurité des points d'arrêt » à la Région Hauts de France.

Cartes cadeaux

Dans le cadre de l'arbre de Noël, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'achat de cartes cadeaux pour les enfants de la commune.

La séance est levée à 19h40.

Numéros utiles

GENDARMERIE DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Tél. **17** **ou** **03.44.13.42.17**

La brigade numérique de la gendarmerie assure une permanence web 24h/24 :
https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Contacts/Formulaire-de-contact

Déposer une pré-plainte en ligne à l'adresse suivante https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
Prendre rendez-vous en ligne sur les sites htpps://servicepublic.fr et https://franceconnect.gouv.fr

MEDECINS DE GARDE

Composez le **15** (SAMU)
qui vous mettra en relation avec la Maison Médicale de Garde

DEPANNAGE EDF

En cas de panne, n'hésitez pas à contacter directement le

09 726 750 60

qui pourra vous transmettre des informations en temps réel.

CENTRE ANTI POISON

Tél. : **01.40.37.04.04**

PHARMACIE

Appelez le **3237** pour les permanences des pharmacies

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Accueil du public les Mardi et Vendredi de 16 h à 19 H
Tél. 03.44.84.51.63
mairie.blicourt@orange.fr

Les Déchetteries

L'accès aux déchetteries est autorisé **exclusivement** sur présentation de votre badge personnalisé. Celui-ci vous permettra d'obtenir un droit d'accès aux déchetteries de **Grémévillers ou de Crèvecœur-le-Grand**.
Si vous ne l'avez pas encore demandé, merci de prendre contact avec le secrétariat de la mairie.

Grémévillers :

Horaires d'été (1er avril au 30 septembre)
Lundi – Mardi : 13h30 – 18h45
Mercredi – Jeudi – Vendredi : 09h00 – 12h00 et 13h30 – 18h45
Samedi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 17h45

Horaires d'hiver (1er octobre au 31 mars)
Lundi – Mardi : 13h30 – 16h45
Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 09h30 – 12h00 / 13h30 – 16h45

Crèvecœur-le-Grand :

le Lundi de 9h à 12 h et de 14h à 18h

le Mercredi et Vendredi de 14h à 18h

(du 1er mai au 31 octobre le mercredi 9h – 12h et 14h – 18h)

Le Samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

La RECYCLERIE (magasin CH'TOUT POUR RIEN) est ouverte pour la vente le tous les 15 jours

le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h (a priori les semaines paires)

Attention, ces horaires sont donnés à titre indicatif, ils peuvent évoluer en fonction de la crise sanitaire ! N'hésitez pas à consulter les sites concernés avant de vous y rendre :

Grémévillers :
http://www.picardieverte.com/wp20/environnement/gestion-des-dechets/les-dechetteries/
Crèvecœur-le-Grand :
http://www.beauvaisis.fr/collecte-des-dechets/les-dechetteries.html

Et aussi... La Recyclerie à Thieuloy-Saint-Antoine :

Vente : Mercredi et Samedi : 14h00 – 17h30
Dépose d'encombrants : Du Mardi au Samedi : 14h00 – 17h30

Ramassage à domicile : Vendredi matin, sur rendez-vous, uniquement sur le territoire de la Picardie Verte (gratuit dans un volume de 3m³)

Les Administrations

La Maison France Service de Grandvilliers vous accueille 32, rue Frédéric Petit (0344467541) msap@csrgrandvilliers.fr

Les agents sur place pourront vous aider dans vos démarches avec les administrations suivantes :

Les Cartes d'identité – Passeports – Cartes grises

À la suite d'un déploiement progressif, la nouvelle carte nationale d'identité est entrée en vigueur sur tout le territoire lundi 2 août 2021. Cette carte, plus petite que l'ancienne, est au format carte bancaire (comme le nouveau permis de conduire) et contient une puce électronique. Vous n'avez pas besoin de renouveler votre carte actuelle si elle est encore valable.

En revanche, au besoin (en cas de carte périmée, changement d'adresse…) les demandes de cartes d'identité **et** de passeports sont à déposer uniquement aux mairies de Beauvais ou de Grandvilliers. Ces dépôts ne se font que sur rendez-vous, **pris par internet**, et il faut compter environ un mois entre la demande de rendez-vous et le rendez-vous !!!

Bon à savoir : La durée de validité de la nouvelle carte sera de dix ans, et non plus de quinze ans, pour respecter le règlement européen.

Vous pouvez pré remplir votre dossier en ligne à l'adresse suivante : www.ants.gouv.fr

Les demandes de certificat d'immatriculation se font soit directement par le garagiste soit par internet, toujours sur le site www.ants.gouv.fr

Les Listes électorales

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

Les élections législatives (pour élire le député de la circonscription) auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous réserve qu'ils aient procédé au recensement citoyen à leurs 16 ans).

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), **vous devez faire la démarche** de vous inscrire. **Attention, le 5 mars 2022 il sera trop tard !** N'hésitez pas à vérifier votre inscription sur le site https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

NOTA BENE : À compter du 1er janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, limitera peut-être le taux d'abstention.

Le Recensement citoyen

Tous les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser dans le mois de leurs 16 ans. Il suffit de se présenter en mairie, muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Suite à cette inscription l'attestation de recensement nécessaire à l'inscription des examens (Bac ou permis de conduire par exemple) sera remise à l'intéressé(e) et l'inscription sur les listes électorales se fera automatiquement à sa majorité.

Région Hauts-de-France

La Région Hauts-de-France organise des permanences à Grandvilliers chaque semaine !
Vous souhaitez connaître les dispositifs mis en place par la Région pour l'emploi, la formation, l'aide aux particuliers… un agent de la Région est là pour vous renseigner.
Ce service d'information et d'écoute vous accompagne dans la constitution de vos dossiers que vous soyez un particulier, un responsable associatif, un chef d'entreprise, un artisan, un agriculteur, un élu local…
Ouverture les jeudis de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
à la Cité des Métiers de Grandvilliers
11 avenue Saget
60 210 Grandvilliers

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL S'ENGAGE

Oise LE DÉPARTEMENT

pour la sécurité des + de 65 ans

AIDE DE 300€

pour l'acquisition d'une alarme anti-intrusion.

Plus d'informations et inscriptions au 03 44 82 60 60 ou sur OISE.FR

NON AU HARCÈLEMENT

Numéro d'appel national

3020

Numéro gratuit depuis un téléphone fixe ou un portable et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

ARRÊTONS LES VIOLENCES

17 Victime ou témoin de violences conjugales, en cas d'urgence composez le 17

3919 Pour une aide ou un conseil gratuit et anonyme

114 Pour demander de l'aide en urgence par SMS (période de confinement)

arretonslesviolences.gouv.fr Un tchat pour dialoguer en direct avec les forces de l'ordre

Ici nous pouvons vous aider

POLICE NATIONALE

DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE À DISTANCE DES VICTIMES

VOUS SOUHAITEZ **DÉPOSER UNE PRÉ-PLAINTE** OU **EFFECTUER UN SIGNALEMENT** SUITE À DES FAITS DONT VOUS ÊTES TÉMOIN OU VICTIME.

VOUS POUVEZ PROCÉDER À UNE DÉCLARATION EN LIGNE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UN DES TÉLÉSERVICES SUIVANTS.

Je souhaite déposer une pré-plainte pour une atteinte aux biens ou une discrimination dont l'auteur est inconnu

PRE-PLAINTE EN LIGNE : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/

Je souhaite signaler des violences sexuelles ou sexistes

PVSS : https://www.service-public.fr/cmi

#NeRien LaisserPasser

Je souhaite signaler un contenu ou un comportement illicite sur internet

PHAROS : www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action

PHAROS

Je souhaite signaler une fraude à la carte bancaire

je suis en possession de ma carte bancaire mais je ne suis pas à l'origine des achats en ligne

PERCEVAL : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526

PERCEV@L

Je suis victime d'une escroquerie

INFO ESCROQUERIES : 0 805 805 817

INFO ESCROQUERIES

Je souhaite signaler une malveillance sur internet

Je suis victime de spam électronique, piratage d'un compte, hameçonnage, arnaque au faux supports techniques, proposition d'emploi non sollicitée, rançongiciels, fausse offre d'emploi

CYBERMALVEILLANCE : www.cybermalveillance.gouv.fr

CYBER MALVEILLANCE

Je souhaite signaler un changement de comportement d'une personne pouvant conduire à sa radicalisation

RADICALISATION : 0 800 005 696 ou www.interieur.gouv.fr/Dispositif-de-lutte-contre-les-filieres-djihadistes/Assistance-aux-familles-et-prevention-de-la-radicalisation-violente/Votre-signalement

RADICALISATION

Je suis victime d'un contentieux commercial

Je suis victime d'un problème de consommation, de qualité ou de sécurité de produits commerciaux

DGCCRF : www.economie.gouv.fr/dgccrf

DGCCRF

RAPPEL : EN CAS D'URGENCE NÉCESSITANT L'INTERVENTION IMMÉDIATE DE LA POLICE **COMPOSEZ LE 17**

Jardins familiaux de Crèvecoeur le grand

http://jardins-familiaux-crevecoeur-le-grand.fr

Notre association est ouverte à tous les habitants de Crèvecoeur et de la région

Moyennant une cotisation annuelle de 5 €, vous pourrez bénéficier de nos tarifs pour votre jardin.

Collection A	Variété de 30 paquets de graines potagères	12.00 €
Collection B	Variétés de 10 paquets de fleurs	6.00 €

Quelques exemples BOITES de Pois et Haricots plus de 40 variétés différentes

POIS NAIN Plein le panier:- 175g	1,50 €	HARICOT nain mangetout contender 175g	1,50 €
POIS MANGE-TOUT GOURMAND 150g	1,50 €	HARICOT Nain beurre de ROCQUENCOURT 150g	1,50 €
POIS NAINS PETIT PROVENCAL 175g	1,50 €	HARICOT nain à ECOSSER Flageolet vert 175g	1,50 €
FEVE D'AGADULCE 150g	1,50 €	HARICOT nain à ECOSSER SOISSONS grain blanc 175g	1,50 €
HARICOT nain à filet Fin de BAGNOLS 175g	1,50 €	HARICOT nain à filet TRIOMPHE de FARCY 175g	150 €

etc…..

150 variétés de graines potagères à 0,80 € le sachet (salades tomates, plantes aromatique..etc)

Les Sachets ECONOMIQUES (de 12 à 45 grammes de semences) à 1,50 € le sachet

60 variétés de fleurs à 0,80 € le sachet

Quelques exemples de terreau Engrais Desherbants produits de traitement plus de 40 Produits

TERREAU UNIVERSEL 'CAP VERT' 70 L	8,40 €	TERREAU semis et repiquage Saniflor 40 L	6,40 €
TERREAU GERANIUMS 50 L	7,30 €	TERRE de BRUYERE **bio** Saniflor 40 L	6,30 €
BOUILLIE BORDELAISE EXPRESS 700 g	8,70 €	ANTI LIMACES / Escargot pour 1700m² 1,2 Kg	6,90 €
ENGRAIS géranium et plantes fleuries 1L	6,40 €	DERSHERBANT EXPRESS pour 355m2	29,50 €
ENGRAIS FRAISIERS or brun 1,5 kg	7,00 €	ANTI MULOTS KB 150g	6,50€
ENGRAIS spécial TOMATES or brun 1,5 kg	7,00 €	ENGRAIS universel 12.12.17 +2Mgo +oligo 20 kg	23,00 €
ENGRAIS POMMES de TERRE11kg	14,50 €	CHAUX MAGNESIENNE granulés Isaram 20 kg	10,50 €

etc…..

Notre catalogue 2022 comporte 6 pages celle-ci n'en est qu'un bref extrait

Si vous êtes interressé(e), vous pouvez vous procurer les **tarifs complets à la mairie de** Crèvecoeur le grand aux horaires d'ouverture du secrétariat. **8h30-12h 13h30 17h chez les 2 fleuristes de Crèvecoeur le grand. Ou les consulter sur notre site:**

http://jardins-familiaux-crevecoeur-le-grand.fr

Le tarif Pommes de terre, oignons, ail, échalotes, est également disponible

RENSEIGNEMENTS: auprès du trésorier au 06.13.02.02.29

Par Mail:

dan.bertocchi@sfr.fr

L'assemblée générale de l'association se tiendra **le Samedi 15 Janvier 2022 à partir de 13h 30**

à la Salle des fêtes de la mairie de Crèvecoeur le grand

Les adhérents présents participeront à une **tombola gratuite** dont le gros lot est **une motobineuse Thermique six fraises.**

Retrospective en images

Juillet, départ à la retraite d'Annie

Été 2021, travaux dans la classe de la mairie

Avant

Pendant (un grand merci aux bénévoles pour leur aide précieuse !!!)

Et voilà l'travail ! A temps pour la rentrée . . .

Cérémonie du 11 novembre

Travaux de l'impasse du Cul de Sac et du parking de l'Eglise

Avant (ci-contre) / Après (ci-dessous)

Alliance de Blicourt

Aucune manifestation n'a pu être organisée cette année à cause de la pandémie. Il y a bien eu un espoir avec la programmation du concours de Belote, mais celui-ci a malheureusement dû être annulé à la dernière minute.

Espérons que 2022 sera plus propice aux rassemblements !

Comité des fêtes

Au vu des mesures sanitaires à appliquer depuis le début de l'année, le Comité a juste eu le plaisir d'accueillir le père Noël le samedi 4 décembre. Il espère pouvoir vous proposer un éventail de festivités en 2022.

L'assemblée générale se déroulera le <u>mardi 11 janvier 2022 à 19h</u> à la salle des fêtes. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues !

OYEUX
NOEL

A l'année prochaine,

Prenez soin de vous !!!

Mairie de Blicourt
03.44.84.51.63 – mairie.blicourt@orange.fr